

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-3077

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 2578 (2ème Rect) de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:**

Après l'alinéa 6, insérer les trois alinéas suivants :

« III *bis*. – L'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 est ainsi modifié :

« 1° À la quatrième ligne de la dernière colonne du tableau du second alinéa du I, le montant : « 2 105 000 » est remplacé par le montant : « 2 110 500 » ;

« 2° Au premier alinéa du III *bis*, après la première occurrence du mot : « environnement », sont insérés les mots : « et de l'article 1635 *bis* N du code général des impôts ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le droit de timbre étant affecté aux agences de l'eau, il est cohérent d'intégrer cette ressource dans le système de péréquation des agences.